



DEMANDE	
- D'ACCORD TECHNIQUE	<input type="checkbox"/>
- DE PERMISSION DE VOIRIE	<input type="checkbox"/>
- D'ALIGNEMENT	<input type="checkbox"/>
- DE STATIONNEMENT HORS AGGLO	<input type="checkbox"/>

Nota: Pour les travaux neufs, une permission de voirie est obligatoire.
Pour les travaux de réparation d'un réseau déjà existant, un accord technique est nécessaire.

Si le lieu des travaux est situé en agglomération, la demande sera déposée en mairie au moins 2 mois avant leur date de réalisation. (Sans préjuger de la décision prise)

Si le lieu des travaux est situé hors agglomération, la demande sera déposée au Centre de Gestion de la Route concerné au moins 2 mois avant leur date de réalisation. (Sans préjuger de la décision prise)

Le _____ par le Centre de Gestion de la Route de

- NORD
- SUD
- EST
- OUEST

Rappel de l'Article 41 du règlement de la voirie départementale :	Nul ne peut exécuter de travaux sur les routes départementales s'il n'a pas reçu au préalable un accord technique fixant les conditions d'exécution. Cet accord est distinct de la permission de voirie autorisant éventuellement l'occupation du domaine public.
--	---

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE		
<input type="checkbox"/> Réalisation de travaux	<input type="checkbox"/> Stationnement / Dépôt	<input type="checkbox"/> Alignement

BENEFICIAIRE DE LA DEMANDE	
Agissant pour le compte de (préciser le maître d'ouvrage) : _____	
Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire : _____	
Adresse : _____ _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Courriel : _____ @ _____	
Téléphone : _____	Fax : _____
Nom de la personne à contacter : _____	

VOIE CONCERNEE	
RD n° _____	
<input type="checkbox"/> en agglomération	<input type="checkbox"/> hors agglomération
Adresse des travaux : _____	Commune : _____
Section cadastrale : _____	N° de parcelles : _____

SITUATION DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> en limite (ou en bordure) du domaine public	
<input type="checkbox"/> sur le domaine public	
Durée prévisionnelle des travaux : _____	Date de début des travaux : _____

NATURE DES TRAVAUX (compléter ci-dessous) :

- Travaux sur ouvrage existant : ➤ Nature des travaux :
- Un ouvrage d'art est concerné : ➤ Nature de l'ouvrage d'art :
(Pont, mur de soutènement, ...)
- Un ouvrage divers est concerné : ➤ Nature de l'ouvrage :
(Caniveau, canalisation, ...)
- Busage; longueur _____ m
- Tranchée pour réseau ou canalisations : ➤ Tranchée transversale : Oui Non
 Sous accotement _____ m ➤ Tranchée longitudinale : Oui Non
 Sous chaussée _____ m

Service Public

Branchement : AEP EP EU GAZ ELECTRIQUE AUTRES

Réseau : AEP EP EU GAZ ELECTRIQUE

STATIONNEMENT **DEPOT**

Nature du dépôt ou du stationnement _____

Emprise : longueur : _____ m largeur : _____ m surface : _____ m²

**Pièces
à joindre
obligatoirement**

- Plan de situation (échelle comprise entre 1/5000 et 1/25000 format 21 x 29,7)
- Plan de masse (échelle comprise entre 1/100 et 1/500) comportant, les limites cotées du terrain, l'implantation des clôtures existantes ou projetées, les accès et les travaux envisagés.
- Plan du dépôt ou du stationnement.
- Plan cadastral.

A _____, le _____

Signature du demandeur :

AVIS DU MAIRE (Obligatoire pour les travaux en agglomération)

Commentaires :

A _____, le _____

Signature

CGR Nord : 1 Chemin des Groseilles - 18220 Les-Aix-d'Angillon- Tél. 02 48 27 50 55 / Fax : 02 48 27 50 64 - routes.nord@departement18.fr

CGR Sud : 26 Rue Jean Monnet- 18200 St-Amand-Montrond - Tél. 02 48 61 16 76 / Fax : 02 48 61 16 83 - routes.sud@departement18.fr

CGR Est : Rue du 11 Novembre 1918 - 18600 Sancoins - Tél. 02 48 74 94 87 / Fax : 02 48 74 94 14 - routes.est@departement18.fr

CGR Ouest : Quai du Bassin - 18100 Vierzon - Tél. 02 48 51 98 52 / Fax : 02 48 51 98 60 - routes.ouest@departement18.fr

Conseil départemental du Cher - Direction des Routes : 1 Place Marcel Plaisant - CS N°30322

18023 Bourges Cedex - Tél. 02 48 27 80 00 - routes.gestion@departement18.fr

<http://www.departement18.fr>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du domaine public. Les destinataires des données sont les mairies, les services de gendarmerie et de police, le SDIS. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés - Conseil départemental du Cher - 1 Place Marcel Plaisant - CS N°30322 - 18023 Bourges Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.